

Lyche BOLDE BIEN COMPLETERS

TOUS LES CHAMPS ET DE LIRE

07304 TOURNON SURSHAND COMPX
TELLS TOURNON SURSHAND COMPX

TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA DROME – DEMANDE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

	ANNEE	SCOLAIR	E 2022/2023	
Nom-Prénom de l'élève				
Qualité de l'élève	Interne 🗆		Demi-pensionnaire	
Adresse				
Code postal	1	Ville		
Etablissement			Date d'inscription	

TELES 48 88 84 93 Pax 8		Lode postal	Ville	
	and the same of th	tablissement		Date d'inscription
Coupon provisoire à co	ompléter et à cons	erver par l'élève valable jusqu'au 03	octobre ou pendant 3	semaines à compter de la date d'inscriptio
	(Atte	ention: non valable sur les réseaux d	le transport urbain et la	SNCF).
ANTEN	INE DES TRANSP	ORTS DE LA DROME : RENTREE 2	2022/2023	Cadre réservé à l'administration N° dossier :
APPLICATE IS NOT A	0 MAI AU 19 JUILI	ET 2022 ; AU DELA UNE PENALITE D	E RETARD DE 30 € SERA	A
APPLIQUEE (Saut de	menagements ap	rès le 19/07 ou affectations tardives	avec justificatifs datés	
A. ELEVE (EN LETTRES N	AAJUSCULES)			PAIEMENT OBLIGATOIRE
NOM				Joindre un chèque à l'ordre de la Régie Transports Scolaires de
PRENOM				la Drôme de :
Date de naissance	1	1		☐ 93 € pour les élèves âgés de
Date de maissance		/ Sexe F] мП	+ de 16 ans au jour de la rentrée
B. PARENTS - TUTEUR -	REPRESENTANT	EGAL (EN LETTRES MAJUSCULES)		☐ 30 € de pénalité de retard à
NOM - PRENOM				compter du 20 juillet 2022 (sauf
Adresse				déménagements ou affectations
				tardives avec justificatifs dates)
Code postal		Commune		123 € si l'élève a + de 16 ans
				et fait sa demande en retard
Tél 1* Mail 1*		Tél 2 *		GARDE ALTERNEE ? (1)
	informations et les ale	Mail 2* rtes de l'Antenne des Transports de la Drôme		OUI NON
				Si oui, joindre :
- CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	2023 (COCHER D'U	NE X LA OU LES CASES CORRESPONI	DANTES)	- Jugement ou attestation sur l'honneur co-signée des deux
Nom de l'établissement				parents précisant les modalités de
Qualité de l'élève	Inter	ne 🗀 Demi-pensio	onnaire 🗆	la garde alternée
CYCLE PRIMAIRE	Maternelle	CP□ CE1□ CE2□	CM1□ CM2[- Justificatifs de domicile de chacun
CYCLE COLLEGE	6ème ☐ 5ème			des parents
C. CLL COLLEGE		☐ 4ème☐ 3ème☐ SEGP.		attestation sur l'honneur
CYCLE LYCEE	Seconde	Première □	20.50	
VOIE GENERALE	Générale 🗌	STI2D STMG STL	Terminale ☐ ST2S ☐ STAV ☐	Votre enfant est-il déjà en
OU TECHNOLOGIQUE	STD2A		ciser	noccoccion d'una carta
		de spécialité :	GISCI	OunA !
				OUI ON ON
	Enseignements	optionnels :		PHOTO OBLIGATOIRE
VOIE PROFESSIONNELLE	pour tout élève sans carte			
	2 ^{nde} Bac Pro □	1 ^{ere} Bac Pro ☐ Term. Bac P		OùRA ou utilisateur d'une
		éré d'apprentissage ? Oui 🗌	Non 🗆	ligne du Vaucluse
	Spécialité Bac P	ro ou CAP :		The state of the s
AUTRES SITUATIONS	CFA En	ière :seignement sup ☐ Autre ☐		
AOTRES SITUATIONS			A préciser	
LANGUES	LV1 :	LV2 : L	.V3 :	PERSONNELLE
D. MOVEN DE TRANSPO	na con track	MOENTE MARTINE TO THE TAXABLE PARTY OF THE		:: Vous êtes domiciliés à 3 kms ou plus du point de
D. MOYEN DE TRANSPO Moyen utilisé		TO (2)		
Jours d'utilisation	LUN MAR	TRAIN ⁽²⁾ (Attention pour un même t		Préciser la distance :
Trajet effectué (bien déta			SAM DIM	: Il n'existe aucun moyen
	(ville et arrêt)	DESCENTE (ville et arrêt)	Transporteur/n° lign	
Aller		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	portedi/ii rigi	entre votre domicile et
				l'établissement scolaire
				Préciser la distance :
Retour				MERCI DE JOINDRE UN RIB
				THE SECONDAL ON AID
				J'atteste l'exactitude des
1/ En cas de garde alternás	marci da comuláto	un deuxième imprimé de transport.		J'atteste l'exactitude des informations déclarées ALeLe

l'établissement scolaire soit auprès de l'Antenne des Transports de la Drôme, en complément de ce formulaire. Cette liasse doit être accompagnée d'une photo (pour les internes) et être <u>obligatoirement tamponnée par</u>

l'établissement scolaire.

TOURNEZ LA PAGE SVP

Trouvez l'horaire de votre trajet sur oura.com

Pour les trajets urbains pris en charge en correspondance avec un car ou un train :

- Avec Montélibus, vous devez vous rendre auprès d'une agence Montélibus avec votre carte OùRA pour faire charger l'abonnement.
- Avec Citéa, l'abonnement urbain sera chargé automatiquement sur la carte si l'élève en possède déjà une, sans démarche de la famille en agence.

Pour un transport en train, vous devez vous rendre auprès de la gare de retrait choisie sur la liasse SNCF, muni(e) du feuillet 5 de la liasse, pour retirer votre abonnement AIS (élève interne) ou muni(e) de votre carte OùRA pour faire charger l'ASR (élève demi-pensionnaire).

« Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des dispositifs de transport scolaire, ainsi qu'aux actions d'information et de prévention et à l'envoi d'alertes relatives à l'état du service. Pour toute question ou pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement), adressez-vous à l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme – Espace de Rovaltain – BP 10205 – 26 958 Valence cedex 9 – 04 26 73 33 00 – transports26@auvergnerhonealpes.fr – www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits : https://transportscolaire.drome.auvergnerhonealpes.fr/usager/index.php/rgpd-en-savoir-plus »

TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA DROME - ANNEE 2022/2023

Prise en charge de tout ou partie du transport pour un aller-retour quotidien (élèves demi-pensionnaires) ou un aller-retour hebdomadaire (ou 2 sur le réseau drômois pour les élèves internes) pour les élèves de l'enseignement primaire (RPI et fermetures d'école) et secondaire public ou privé sous contrat, qui remplissent les critères de prise en charge, à l'exclusion des élèves à la fois domiciliés et scolarisés à l'intérieur du périmètre de transport urbain d'une agglomération:

Valence Romans Déplacements: Alixan, Barbières, Barcelonne, La Baume-Cornillane, La Baume d'Hostun, Beaumont-lès-Valence, Beauregard-Barret, Beauvallon, Besayes, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Charpey, Le Chalon, Châteaudouble, Châteauneuf-sur-lsère, Châtillon-St-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Combovin, Crépol, Étoile-sur-Rhône, Eymeux, Génissieux, Geyssans, Granges-lès-Beaumont, Hostun, Jaillans, Malissard, Marches, Montéléger, Montélier, Montmeyran, Montmiral, Montvendre, Mours-St-Eusèbe, Ourches, Parnans, Peyrins, Peyrus, Portes-lès-Valence, Rochefort-Samson, Romans-sur-lsère, St Bardoux, St Christophe-Le-Laris, St Laurent d'Onay, St Marcel-lès-Valence, St Michel-sur-Savasse, St Paul-lès-Romans, St Vincent la Commanderie, Triors, Upie, Valence, Valherbasse - Cornas, Granges-lès-Valence, Guilherand Granges, St Péray.

Montélimar Agglomération: Allan, Ancône, La Bâtie-Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Châteauneuf-du-Rhône, Cléon d'Andran, Condillac, la Coucourde, Espeluche, la Laupie, Manas, Marsanne, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Puy-Saint-Martin, Rochefort-en-Valdaine, Roynac, St Gervais-sur-Roubion, St Marcel-lès-Sauzet, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse, La Touche, Les Tourettes.

Arche Agglo: Arthemonay, Bathernay, Beaumont-Monteux, Bren, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Crozes-Hermitage, Erôme, Gervans, La Roche de Glun, Larnage, Margès, Marsaz, Mercurol-Veaunes, Montchenu, Pont de l'Isère, St Donat-sur-l'Herbasse, Serves-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône.

1) QUAND REMPLIR CET IMPRIME ?

Remplir un seul imprimé par élève (ou deux en cas de garde alternée), dès que son inscription dans l'établissement scolaire est définitive et le(s) retourner à :

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes Antenne Régionale des Transports de la Drôme Espace de Rovaltain - BP 10205 26958 Valence Cedex 9 Téléphone : 04 26 73 33 00 transports26@auvergnerhonealpes.fr

avant le 20 juillet 2022 impérativement (cachet de la poste faisant foi). Au-delà une pénalité de retard de 30 € sera appliquée, exception faite des affectations tardives ou des déménagements après le 19 juillet, sous réserve de justificatifs. Les demandes d'aides individuelles pour un transport en voiture particulière du domicile à l'établissement scolaire, traitées à part, sont exonérées du délai et de la pénalité mais doivent être formulées pour le 15 mars 2023 dernier délai.

2) COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

· CADRES A ET B

Si l'élève est hébergé dans un foyer, une famille ou un établissement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, ajouter la mention «DS» sur la 1ère ligne du cadre A.

. CADREC

Ces informations servent à déterminer si votre enfant est éligible à la prise en charge par la Région. Complétez les rubriques avec précision : enseignements optionnels pour les élèves de seconde, enseignements de spécialité à partir de la 1^{ère}, sections particulières étudiées, options choisies, langues. Si l'élève est inscrit dans un établissement hors carte scolaire, vous devez faire une demande de dérogation :

- pour l'enseignement privé catholique sous contrat : auprès de la DDEC après accord du chef d'établissement
- pour les collèges publics : auprès du chef d'établissement
- pour les lycées publics : auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

L'information de la carte OùRA est demandée pour éviter l'édition d'une seconde carte pour l'élève. Si cette carte a été perdue ou détériorée, il faut demander un duplicata payant (15 euros). Pour rappel, la carte OùRA! a une validité de 5 ans et doit être conservée dans son étui en plastique pour éviter toute détérioration.

- CADRE D

Veuillez indiquer vos parcours « ALLER » et « RETOUR » en renseignant la commune de départ ainsi que la commune d'arrivée et en mentionnant le nom du transporteur concerné si vous le connaissez. Si vous devez effectuer des correspondances, veuillez décomposer votre trajet par transporteur.

Dans la mesure où il n'existe pas de moyens de transport collectif ou que le point d'arrêt le plus proche est éloigné de votre domicile (3 kilomètres ou plus), une indemnité peut vous être accordée, sous certaines conditions, pour les dépenses de transport que vous engagez pour accompagner votre ou vos enfants : le kilométrage à renseigner est compris « en charge » (c'est-à-dire lorsque l'élève est dans le véhicule). Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal agrafé à la demande.

3) ÉLÈVES AGÉS DE PLUS DE 16 ANS

Le paiement d'une participation est OBLIGATOIRE pour les élèves âgés de plus de 16 ans le jour de la rentrée scolaire. Pour vous acquitter de cette participation pour l'année scolaire 2022/2023, vous devez joindre un chèque de 93 € à l'ordre de la "Régie Transports Scolaires de la Drôme" à cette présente demande de transport. Les étudiants et les apprentis en contrat rémunéré ne sont pas éligibles à la prise en charge en transport scolaire.

Sont exemptés de cette participation :

- les élèves scolarisés en S.E.G.P.A. (Section d'Education Générale Professionnelle Adaptée)
- les élèves scolarisés à l'E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)
- les élèves scolarisés en ULIS ayant une notification d'avis favorable de la MDPH pour le transport.